



Au Québec, l'uranium fait peur

Devant les risques de pollution liés à l'exploitation du minerai, plusieurs médecins demandent un moratoire.

Par [Jean-Robert Sansfaçon](#)

Mondialisation.ca, 14 décembre 2009

[Le Devoir](#) 11 décembre 2009

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Économie](#)

Analyses: [LE QUÉBEC](#)

Une vingtaine de médecins de Sept-Iles, à l'embouchure du Saint-Laurent, menacent de quitter la région si le gouvernement du Québec refuse de décréter un moratoire sur la prospection d'une mine d'uranium située à quelques kilomètres de la ville. Si le moyen choisi est excessif, le problème soulevé n'en est pas moins sérieux. Pour ces médecins, même si la phase d'exploration conduite par la société Terra Ventures, de Colombie-Britannique (province qui a elle-même décrété un moratoire permanent), n'est pas la plus risquée, l'éventuel passage aux étapes ultérieures amène à s'opposer dès maintenant à toute activité de prospection dans le secteur. Selon les opposants, l'exploitation d'une mine d'uranium fait appel à des techniques d'extraction qui génèrent plus de 99,8 % de résidus, qui sont presque aussi radioactifs que le minerai lui-même. D'un bout à l'autre de la chaîne de production, le risque de contamination est élevé : contamination de l'air par le radon, un gaz radioactif cancérigène ; contamination du sol par les centaines de milliers de tonnes de résidus radioactifs accumulés sur place pour toujours ; et contamination de l'eau par le processus d'extraction autant que par l'érosion naturelle.

Le Canada est le deuxième producteur d'uranium au monde, mais aucune mine n'a encore été creusée au Québec. Depuis peu, on assiste cependant à la multiplication des projets d'exploration à cause de l'explosion du nombre de centrales nucléaires en construction dans le monde, notamment en Chine, et parce que le Québec n'a toujours pas imposé de moratoire, comme l'ont fait la Nouvelle-Ecosse et la Colombie-Britannique [la Saskatchewan, au centre du pays, est la seule province à produire la totalité de l'uranium canadien]. Terra Ventures est une société minuscule qui n'a réalisé aucun profit ni même aucun revenu au cours des deux dernières années ! L'argent dépensé, soit à peine 4 millions de dollars canadiens [2,5 millions d'euros] en 2008, provient en totalité d'investisseurs à la recherche de titres très spéculatifs qui espèrent que l'action s'envolera un jour [procédé courant à la Bourse de Toronto, où des petites sociétés minières espèrent voir leur cours s'envoler après la découverte d'un filon important]. La majorité des dépenses effectuées est allée en frais de justice et en frais administratifs, en consultations et en commissions versées à des courtiers. A peine 900 000 dollars canadiens [580 000 euros] ont été consacrés au forage..., la totalité à Sept-Iles. Bref, rien ne dit que Terra Ventures existera encore dans un an, mais les carottages de milliers de mètres au lac Kachiwiss seront toujours là, sans la protection exigée par la loi, comme le montre la vidéo diffusée sur Internet par les opposants.

Entre les craintes exprimées par les médecins et par des centaines de citoyens de la Côte-Nord, de l'Outaouais et des Hautes-Laurentides, où des projets sont annoncés, et les ambitions d'une société de prospection de Colombie-Britannique, la population du Québec

doit pouvoir trancher en connaissance de cause. Pour cette raison, un moratoire s'impose.

Cet article a également été publié dans [Le Courrier International](#).

La source originale de cet article est [Le Devoir](#)
Copyright © [Jean-Robert Sansfaçon](#), [Le Devoir](#), 2009

Articles Par : [Jean-Robert Sansfaçon](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca